

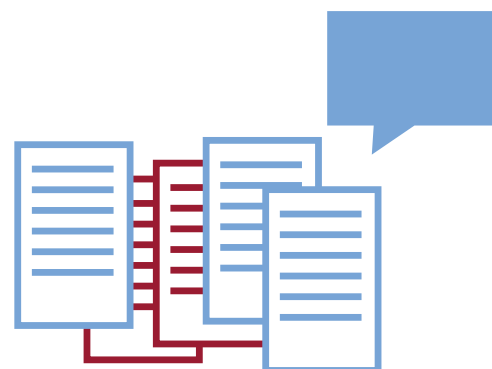
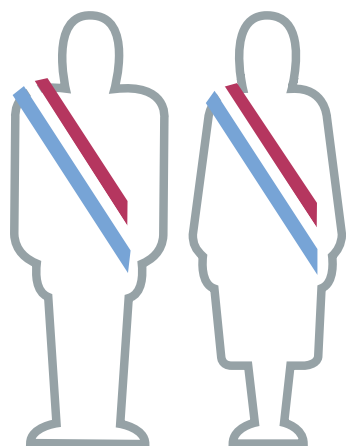


Contribution du Réseau national des destinations départementales (Rn2D) dans le cadre des Etats généraux de la démocratie territoriale

« POUR UN TOURISME D'INTELLIGENCE TERRITORIALE »

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a, en son article 73, consacré le tourisme comme une compétence partagée entre les communes, les départements et les régions prenant acte, en quelque sorte, du caractère transversal et pluriel de l'activité touristique mais aussi de la façon dont les organisations territoriales du tourisme se concertent et coopèrent entre elles, sur le terrain, depuis de nombreuses années.

Aussi c'est dans ce contexte et pour contribuer à une meilleure « intelligence territoriale » -pour reprendre le titre d'un rapport sénatorial - que le Réseau national des destinations départementales (Rn2D) a souhaité produire ce cahier d'acteurs. Conjuguée à une ambition forte pour le tourisme au niveau national, la mise en œuvre de la compétence partagée devrait permettre à la France de conserver sa place de leader sur la scène touristique mondiale. Encore faut-il qu'un certain nombre de conditions ayant trait à la gouvernance du tourisme et à l'action des collectivités territoriales soient remplies.



SPÉCIAL ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE



Préparons le tourisme de demain

12 ambitions pour développer nos territoires • La Plateforme des Départements

© Institut de la Décentralisation

Ces conditions font partie d'un ensemble de propositions plus vastes élaborées par le Rn2D et ses membres – Comités départementaux de tourisme et Agences de développement touristique-, et rassemblées dans un document intitulé « Préparons le tourisme de demain » : 12 ambitions pour développer nos territoires.

Un blog www.preparonsletourismededemain.com, a également mis en ligne dans lequel les différentes parties prenantes –institutions publiques, acteurs locaux du tourisme, professionnels...- sont invitées à donner leurs points de vue et échanger autour de ces 12 ambitions.

1 - RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU TOURISME PAR L'ÉTAT

Le secteur du tourisme occupe une place de choix dans l'économie nationale: 6,3 % du PIB, 2 millions d'emplois, une production de près de 85 milliards d'euros et 7,8 milliards d'euros de solde excédentaire pour le poste des services touristiques de la balance des paiements.

Aussi, au regard de ce poids, la représentation du tourisme est aujourd'hui insuffisante au niveau national. Si l'on ajoute à cela l'entrée en vigueur le 1er décembre 2009 du Traité de Lisbonne qui a fait du tourisme une compétence européenne, il semble essentiel que l'Etat retrouve tout son rôle et que les outils tant de pilotage que de gestion de la politique touristique soient repensés et renforcés en conséquence, au niveau national.

Le Rn2D formule deux propositions dans ce sens :

- créer un ministère du Tourisme, rattaché au Premier Ministre, pilotant un fonds d'intervention touristique, affecté à des projets d'envergure nationale et adossé à une délégation interministérielle ;
- faire évoluer les missions, le périmètre, le financement et la gouvernance de l'Agence nationale de développement touristique, opérateur de l'État, au service des territoires.

2 - METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE TOURISTIQUE ENTRE LES TERRITOIRES ET L'ÉTAT CENTRÉE SUR LES DESTINATIONS

La définition d'une politique touristique digne de ce nom devra passer par l'élaboration d'un plan national stratégique, gage de cohérence entre les politiques menées par les différents acteurs publics en charge de la mise en œuvre de la politique touristique. Ce plan aura à cœur de s'appuyer sur une notion clé, celle de la destination touristique.

L'affirmation de cette notion qui doit en effet devenir la porte d'entrée principale de toute stratégie touristique offre un triple avantage :

- partir des spécificités et des potentialités de développement de chaque territoire et assurer ainsi, au niveau national, une répartition viable des fréquentations touristiques et de loisirs, au nom de la qualité et du respect de chaque territoire entendu comme destination ;
- permettre une clarification des rôles des acteurs institutionnels



en charge du tourisme qui devront ainsi s'accorder sur le « qui fait quoi », au service de chaque destination ;

• mettre en valeur les grandes destinations à soutenir et à promouvoir au niveau international.

Une telle stratégie nationale devra concrètement affirmer des choix en matière d'investissements touristiques et de loisirs.

Au service de l'élaboration de cette stratégie nationale et, afin de favoriser une bonne gouvernance entre l'Etat et les collectivités territoriales, il est proposé de créer un Conseil supérieur des territoires, représentatif des destinations et interlocuteur de l'Etat. Il participera ainsi à la l'élaboration de la stratégie nationale et à la gouvernance de l'Agence nationale de développement touristique.

Les destinations siégeant au sein de ce conseil seraient sélectionnées au regard de leur pertinence et leur visibilité nationales et internationales ainsi que des projets présentés

Des appels à projets auront pour but de préciser le périmètre, le mode de fonctionnement, le financement mais aussi la stratégie développement et de promotion de ces destinations ; pendant de ce Conseil supérieur des territoires, une structure de même nature rassemblerait les acteurs privés du tourisme.

3 - DÉVELOPPER DE NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR L'ACTION PUBLIQUE

L'action publique ne disposant pas actuellement des moyens suffisants pour accompagner la mise en œuvre concrète d'une telle stratégie, il convient donc d'identifier clairement de nouvelles ressources propres à chaque acteur au regard de ses compétences et de ses missions.

Le Rn2D propose :

• pour les collectivités territoriales, une taxe de séjour rénovée : en clair, elle devra être étendue à d'autres activités ; seront également redéfinis son champ d'application, son mode de perception, son affectation et sa répartition.

Parallèlement, la prochaine génération de contrats de projets Etat / Régions ne devra pas oublier d'y intégrer un volet tourisme.

• pour l'Etat, de nouvelles ressources :

- sur des activités en lien avec le tourisme de passage (comme par exemple une taxe sur les bénéfices des sociétés d'autoroutes ;
- en faisant émerger le tourisme au volet « contenus et usages numériques » du grand Emprunt.

4 - DÉVELOPPER DES MODÈLES DE COOPÉRATION INTER-TERRITOIRES INTELLIGENTS ADAPTÉS

Au plan local, dans chaque région, au sein de chaque département, il apparaît clairement qu'il n'est pas possible de proposer un modèle unique d'organisation de l'action touristique. En corrélation avec la proposition d'une stratégie nationale centrée sur la notion de destination, le Rn2D prône la mise en place de modèles ad hoc, adaptés à chaque destination, et dont les maîtres mots seront mutualisation et concertation.

La mutualisation en moyens humains ou en équipements est plus que jamais nécessaire dans une période de raréfaction de la ressource publique mais c'est également un gage d'efficacité. Tout comme la concertation lorsque les constats entre les acteurs sont partagés et que les politiques qui en découlent sont cohérentes entre elles.

Aussi afin d'engager les acteurs locaux dans une politique de coopération capable d'assurer une répartition des responsabilités et des ressources, le Rn2D propose que les schémas de développement et d'aménagement touristique soient établis de manière synchronisés et concertés- que ces schémas soient prévus par le code du tourisme dans le cas des régions ou départements ou qu'ils soient mis en place, à leur propre initiative, par les métropoles et les intercommunalités.

Ces schémas intégreront notamment les destinations.

Une fois élaborés, ils pourront constituer un des volets des futurs schémas d'organisation des compétences et de mutualisation des services prévus à l'article 75 de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Au-delà de cet exercice, il est également proposé de faire émerger l'échelon départemental dans l'élaboration des Schémas de cohérence Territoriale et de l'associer à la mise en place des Plans locaux d'Urbanisme.

Le Rn2D à travers les propositions énoncées ci-dessus entend affirmer le département comme un échelon de proximité, de développement et de solidarités et où le tourisme est identifié comme :

- **un secteur économique majeur** localement et nationalement
- **un levier d'aménagement** qui permet de protéger des espaces naturels sensibles, de développer des infrastructures, des équipements et des services
- **un accompagnateur social** qui apporte des compléments de revenu à d'autres secteurs (commerce, agriculture..) et maintient une vie économique et sociale
- **un outil de solidarité** : il « casse » l'isolement et désenclave

les communautés, car dans le tourisme, le « faire ensemble » est la condition du succès

• **un véhicule pour l'image** qui rejillit sur toutes les activités, de l'envie d'y venir en vacances à l'envie de s'y installer.

Contact

Réseau national des destinations départementales (Rn2D)

74-76 rue de Bercy 75012 Paris

Tél. : 01 44 11 10 20 – Fax : 01 45 55 96 66

www.rn2d.net

info@Rn2d.net